



## COMMUNE DE BURDINNE

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

#### **VILLE DE HANNUT - PROJET DE SCHEMA COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL (SCDC) ET RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (Articles D.29-4, D.29-7 à 19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup>) et du Décret relatif aux implantations commerciales (Articles 19§ 4et 5), le Collège communal porte à la connaissance de la population que le Projet de Schéma Communal de Développement Commercial de la **Ville de Hannut** et le rapport sur les Etudes d'incidences, adoptés provisoirement par le Conseil communal le 26 mars 2019, sont soumis à enquête publique.

**Le dossier est soumis à enquête publique du 19 août au 4 octobre 2019 inclus sur le territoire des communes de Hannut, Braives, Burdinne, Geer, Lincent, Orp-Jauche et Wasseiges.**

Le dossier est consultable auprès du service Urbanisme de l'administration communale de Burdinne :

- Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 15h30 (jusque 17h00 à partir du 01/09/2019) ;
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30 ;
- Sur rendez-vous le lundi jusque 20 h. En dehors des heures d'ouverture du service, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Thibaut Mortier au 085/51.97.15 ou par mail ([urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be))

Le dossier est également consultable sur le site internet de la Ville de Hannut : [www.hannut.be](http://www.hannut.be)

Une réunion publique d'information sera organisée le mardi 03 septembre 2019 à 20h00 à l'Académie Julien Gerstmans (Rue des Combattants 1 à 4280 Hannut).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête publique le 04 octobre 2019 à l'attention du Collège communal de Burdinne.

- par télécopie au 085/51.97.11.
- par courrier électronique : [urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be)
- par courrier ordinaire : Rue des Ecoles, 3 à 4210 Burdinne.

N.B. : à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les observations et/ou réclamations verbales sont recueillies sur rendez-vous au service Urbanisme de la commune de Burdinne (tél : 085/51.97.15) ou lors de la séance de clôture qui se tiendra à l'administration communale, rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne, le vendredi 4 octobre 2019 à 10 heures.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Brigitte BOLLY

Luc GUSTIN